

**CHRISTIAN DEBLOCK, JOËL LEBULLENGER ET
STÉPHANE PAQUIN, DIR, UN NOUVEAU PONT SUR
L'ATLANTIQUE : L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIAL GLOBAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET
LE CANADA, QUÉBEC, PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC, 2015**

*Laurence Marquis**

Premier des nouveaux méga-accords de libre-échange à avoir été signé le 29 février 2016, au terme de sept ans de négociations, l'*Accord économique et commercial global (AECG)* entre le Canada et l'Union européenne (UE) ouvre un marché de cinq cents millions d'habitants pour un produit intérieur brut combiné de vingt milliards de dollars¹. Il nous est déjà possible d'avoir un aperçu des nouveautés offertes par cet accord unique grâce à l'ouvrage collectif *Un nouveau pont sur l'Atlantique*, paru en septembre 2015, qui en offre un tour d'horizon par thèmes.

Sous la direction de Christian Deblock, professeur titulaire à la faculté de droit et science politique et directeur de recherche du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Joël Lebullenger, professeur émérite à l'Université Rennes 1 et titulaire de la Chaire européenne Jean Monnet, et Stéphane Paquin, professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et directeur du Groupe d'études et de recherche sur l'international et le Québec, des experts en science politique et en droit provenant tant du milieu académique que de celui de la pratique, analysent les nouvelles dispositions et chapitres de l'*AECG*. Souvent dénoncé pour le manque de transparence lors des négociations, l'ouvrage permet de faire la lumière sur l'accord et le contenu des nouveaux textes. De la plus grande actualité, l'ouvrage a la particularité d'offrir une approche tant théorique que pratique dans son analyse de l'*AECG*. La première partie de l'ouvrage porte ainsi sur les négociations et la mise en œuvre de l'accord, alors que la deuxième partie s'attache à certains sujets spécifiques pour souligner leur apport novateur.

Les négociations ayant été lancées au sommet de Prague en 2009, l'UE avait initialement été convaincue de l'intérêt de cet accord pour préparer le terrain de celles qui auraient bientôt lieu avec les États-Unis, et ayant été initiées depuis (*Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement* ou *TTIP*). Par ailleurs, les excellentes relations personnelles entre le premier ministre du Québec de l'époque, Jean Charest, qui rédige la préface de l'ouvrage, et le président de la France, Nicolas Sarkozy, avaient également été à l'origine du lancement de ce vaste chantier.

* Candidate au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke.

¹ CE, *Proposition de Décision COM/2016/0443/CE de la Commission du 5 juillet 2016 relative à la conclusion de l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'UNION européenne et ses États membres, d'autre part*, [2016] JO, 2016/0205/NLE.

Dans le chapitre initial portant sur le caractère novateur de l'accord, les directeurs de l'ouvrage définissent les intérêts en jeu au début des négociations, soulignant le caractère spécifique de cet accord comme en étant un de "troisième génération". Cette qualification est désormais donnée aux accords régionaux de libre-échange en cours de négociation, puisque leur portée excède celle plus traditionnelle des biens, pour inclure une série de mesures novatrices portant notamment sur les services, le mouvement des personnes ou la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les sept premiers chapitres traitent des aspects relatifs aux positions des parties à l'accord, ainsi que des aspects parallèles devant être pris en compte au niveau institutionnel. Pierre-Marc Johnson, ancien négociateur en chef de l'*AECG* pour le Québec et avocat-conseil au sein du cabinet Lavery, Patrick Muzzi, directeur des projets stratégiques et du financement, Plan nord, et ancien directeur de la politique commerciale du Québec et Véronique Bastien, analyste sur les traités commerciaux, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), brossent le portrait des relations particulières entre le Québec et l'UE. Le Québec, qu'il s'agisse du lancement des négociations, ou encore de la contribution et de la participation dans ses champs de compétence, a eu en tout temps un premier rôle porteur d'initiative. Il a fédéré les intérêts des provinces, et a toujours soutenu les efforts provinciaux communs dans les relations avec le gouvernement fédéral et la Commission européenne. Encore aujourd'hui, le Québec continue d'être actif dans les efforts de ratification pour mener à la mise en œuvre de l'*AECG*. Enfin, un rappel est fait des intérêts particuliers qu'avait le Québec dans la négociation, en termes de certification des biens ou des marchés publics.

Puis, Christopher Malone, administrateur invité à l'ENAP, présente l'histoire des démarches entre le Canada et l'UE, soulignant les enjeux et défis inhérents à ces négociations. Il rappelle le caractère inattendu de l'avènement de ces négociations, des points de divergences entre les parties (visas canadiens pour les ressortissants tchèques ou roumains, ou l'entrée des fromages européens au Canada) et des étapes devant encore être surmontées (ratification, mise en œuvre). À cette perspective plus globale, Richard Ouellet, professeur titulaire à la faculté de droit, Université Laval, Zakaria Sorgho, doctorant en études internationales et chercheur au Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie, Université Laval, et Guillaume Beaumier, détenteur d'une maîtrise en études internationales, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, ajoutent une analyse du caractère incontournable de l'*Accord* comme étant une conséquence prévisible des relations canado-américaines. Partant de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, qui ne peut pas être renégocié, et de l'évolution de la création de zones de libre-échange régionales, les auteurs démontrent que l'on pouvait appréhender l'avènement d'un nouvel accord. L'analyse de Bertrand de Largentaye, ancien haut fonctionnaire européen, délégué de l'UE auprès de l'OCDE, sur le rapprochement du Mexique et de l'UE, complète en quelque sorte l'analyse du chapitre précédent, en mettant en exergue l'importance de l'*AECG* sur le marché de la région.

Joël Lebullenger procède ensuite à l'explication et la démystification de l'*Accord de partenariat stratégique entre le Canada et l'Union européenne*. Accord négocié en parallèle avec l'*AECG* et indissociable de celui-ci, il en constitue le pendant politique. Initiative des Européens, cet accord relativement succinct couvre les dispositions d'une nature plus générale visant à « instaurer un dialogue politique permanent, régulier et de haut niveau entre les parties² », reprenant par exemple des dispositions sur les droits de l'homme, l'environnement, la corruption, ou encore la transparence.

Enfin, Catherine Flaesch-Mougin, professeur émérite à l'Université Rennes 1 et titulaire d'une Chaire Jean Monnet *ad personam*, explique le détail technique du processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'*AECG* de la perspective des négociateurs. Patrick Fafard et Patrick Leblond, professeurs agrégés à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, viennent clore la première partie par leur analyse du rôle unique joué par les provinces dans ces négociations. Inclues à la demande expresse de la Commission européenne, qui souhaitait avant tout l'accès aux marchés publics, les provinces ont tenu un rôle sans précédent dans ces négociations commerciales. Les auteurs expliquent ainsi leur apport dans leurs domaines de compétence, qu'il s'agisse de la reconnaissance des qualifications professionnelles, des secteurs d'industries du lait, du porc, ou du bœuf, ou encore des brevets et des droits de propriété intellectuelle.

La seconde partie de l'ouvrage porte ensuite sur neuf thèmes sélectionnés pour leur aspect novateur. Céline Lévesque, professeur titulaire et doyenne de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, apporte un éclairage particulier à la question controversée du mécanisme de règlement des différends dans le chapitre sur l'investissement, ainsi que sur les modifications à la norme du traitement juste et équitable, pierre fondatrice des protections des droits des investisseurs dans tout traité de libre-échange. Les différents systèmes de règlement des différends prévus dans l'*AECG* sont par la suite expliqués par Geneviève Dufour, professeur agrégée à la faculté de droit et vice-doyenne aux études supérieures et la recherche de l'Université de Sherbrooke, et David Pavot, chargé de cours à forfait à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. En effet, des mécanismes différents sont prévus selon les chapitres, selon que l'on traite du domaine commercial, du développement durable ou de l'investissement.

Danielle Charles-Le Bihan, professeure et directrice du Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes, titulaire de la Chaire européenne Jean Monnet, offre une analyse approfondie du secteur de la pêche, et des nouvelles retombées amenées par l'*AECG* pour l'industrie halieutique. L'utilisation d'une liste négative pour le commerce des services dans l'*AECG* est ensuite exposée par Pascal Kerneis, directeur du Forum européen des services à Bruxelles. Méthode préférée par le Canada, mais rarement acceptée par l'UE, les parties se sont en effet entendues sur une liste

² Christian Deblock, Joël Lebullenger et Stéphane Paquin, *Un nouveau pont sur l'Atlantique : L'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015 à la p 104.

négative, c'est-à-dire une liste prévoyant tous les secteurs de services qui ne seraient pas couverts par l'accord. Cette approche est considérée comme celle requérant le plus de connaissances techniques par les négociateurs et parties impliqués, le risque étant qu'un secteur ne soit pas inclus à la suite d'une simple omission.

La reconnaissance des qualifications professionnelles, ainsi que l'impact et l'influence de l'entente France-Québec sur ce domaine dans l'*AECG* sont ensuite analysés par Yves Doutriaux, conseiller d'État au gouvernement français et professeur associé à l'Université Paris 1. Mise en œuvre en 2008, l'entente France-Québec permet la reconnaissance des qualifications professionnelles pour plus de soixante-dix professions et métiers règlementés entre le Québec et la France. Il est reconnu que cette entente a inspiré le chapitre de l'*AECG*, démontrant encore une fois l'apport du Québec dans ces négociations.

Antonios Vlassis, doctorant en science politique et chercheur à la faculté des sciences sociales et politiques, Université de Liège, revient ensuite sur les négociations portant sur les industries culturelles. Cheval de bataille du Québec depuis de nombreuses années, reconnu désormais tant dans la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture de 2005 que par l'ajout d'un protocole additionnel dans la majorité des accords signés depuis par le Canada, l'*AECG* ne va cette fois pas aussi loin que le souhaitait la partie canadienne. Bien que les industries culturelles soient exemptées de l'*Accord*, l'*AECG* a choisi d'en faire mention dans le préambule, ainsi que chapitre par chapitre, au lieu de l'offre de protocole additionnel à la québécoise.

Le secteur des télécommunications et les aspects relatifs à la réglementation de la concurrence, de la plus grande actualité si l'on pense aux questions de diffusion en continu ou *streaming*, ou encore à l'élimination des droits de douane sur les produits numériques achetés en ligne, sont expliqués de façon experte par Michèle Rioux, professeure agrégée à la faculté de science politique et de droit et directrice du CEIM à l'UQAM, Destiny Tchéhouali, doctorant en science politique et post-doctorant au CEIM à l'UQAM, et François St-Amant, détenteur d'une maîtrise en science politique et chargé de recherche au CEIM à l'UQAM.

Annie Beaudin-Obermesser, professeure à Telecom Bretagne, titulaire de la Chaire européenne Jean Monnet, offre une explication du chapitre portant sur les données personnelles et les enjeux qui y sont liés quant à l'équilibre devant être atteint entre leur protection et leur transfert. Enfin, Frédérique Michéa, maître de conférences à la faculté de droit et de science politique, Université de Rennes 1, clôt l'ouvrage en traitant du chapitre sur le commerce et le travail de l'*AECG*, démontrant de quelle façon les positions canadiennes et européennes ont pu être conciliées pour ces clauses sociales.

Un nouveau pont sur l'Atlantique est un ouvrage d'actualité, dont la lecture est essentielle pour les avocats et les universitaires, public cible évident, mais également pour les gens d'affaires qui souhaitent comprendre le fonctionnement du nouvel accord dans leur domaine. On ne peut que souhaiter que les directeurs de

l'ouvrage nous offrent un manuel similaire pour les autres accords régionaux de libre-échange de troisième génération, qu'il s'agisse de l'*Accord de partenariat transpacifique*, du *TTIP* ou de l'*Accord sur le commerce des services*.